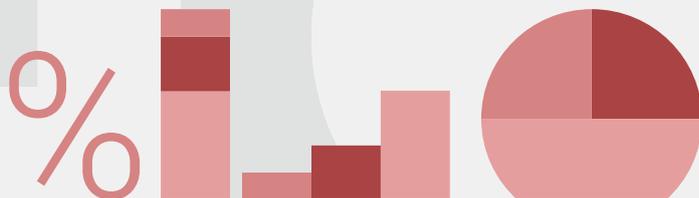


Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, juillet 2022

L'impact de la pandémie du COVID-19 sur la situation professionnelle des personnes diplômées des hautes écoles en 2016

L'Office fédéral de la statistique (OFS) présente un aperçu de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la situation professionnelle des jeunes diplômés des hautes écoles depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 jusqu'au printemps 2021. Cette publication qui met le focus sur la situation cinq ans après l'obtention du diplôme montre que la grande majorité des diplômés ont vu leur situation professionnelle impactée par la crise et les mesures mises en place par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie. Télétravail, réduction des contacts avec les collègues, flexibilisation du temps de travail et réalisation d'heures supplémentaires font partie des effets qui ont été le plus fréquemment cités. La pandémie a cependant impacté différemment les diplômés selon leur statut professionnel. Environ 40% des personnes travaillant avec un statut d'indépendant ont vu leur revenu, ainsi que le nombre de mandats ou de commandes diminuer. Les diplômés salariés ont en revanche été nettement moins touchés par une baisse du taux d'occupation (3%) ou du revenu (4%). Cette situation se reflète également sur la perception d'aides étatiques. Alors qu'environ un diplômé salarié sur dix a déclaré avoir touché du chômage partiel, près de trois diplômés indépendants sur dix ont reçu des allocations pour pertes de gains (APG) COVID-19 à un moment ou à un autre depuis le début de la pandémie. Au final, 1,4% de l'ensemble des diplômés actifs occupés ont déclaré avoir perdu leur emploi suite à la crise sanitaire. Le taux de chômage des diplômés cinq ans après l'obtention du diplôme, au printemps 2021, est comparable à celui des années précédentes et est significativement plus faible que celui de la population active suisse.

Introduction

Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a affecté la société, l'économie et le marché du travail suisse sur de nombreux aspects. Cet article propose une vue d'ensemble de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur la situation professionnelle des personnes diplômées des hautes écoles cinq ans après l'obtention du diplôme. Il a pour objectif de montrer dans quelle mesure les jeunes très qualifiés, actifs seulement depuis quelques années sur le marché du travail, ont été touchés par la crise sanitaire.

Cette publication présente, dans un premier temps, l'impact de la pandémie sur la situation des diplômés actifs occupés. Dans un deuxième temps, elle met le focus sur la part des diplômés au chômage au sens du BIT au printemps 2021, ainsi que sur le rôle de la pandémie par rapport à la situation de chômage déclarée des diplômés.

Population d'analyse :

Cette publication se base sur les données de l'Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA) 2021. L'enquête EHA est une enquête réalisée un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Elle fournit des informations sur l'intégration des diplômés des hautes écoles sur le marché du travail ainsi que sur les premières années de carrière. Le relevé s'est déroulé entre avril et juin 2021. Il s'agit d'une deuxième enquête (situation cinq ans après l'obtention du diplôme) adressée aux diplômés de 2016 qui ont participé à la première enquête 2017 (situation une année après l'obtention du diplôme). Les questions relatives aux effets du COVID-19 de l'enquête se réfèrent à la période vécue entre mars 2020 et le printemps 2021. Les analyses présentées dans le cadre de cette publication, qui se basent sur 12 882 diplômés actifs¹, reflètent la perception subjective des répondants concernant l'impact de la pandémie sur leur situation professionnelle. Il est en outre à relever que dans cette enquête, les personnes indépendantes sont celles qui se sont auto-déclarées indépendantes.

1. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les diplômés des hautes écoles exerçant une activité rémunérée

La crise sanitaire a eu des effets sur l'activité professionnelle de 9 diplômés actifs occupés sur 10

Au total, 88% des diplômés 2016 des hautes écoles ont indiqué que la pandémie de COVID-19 avait d'une manière ou d'une autre eu des conséquences sur leur activité rémunérée depuis février 2020. La pandémie a touché dans une mesure comparable les diplômés salariés et les indépendants (avec respectivement 88% et 86% de personnes affectées).

1.1 Types d'effets

Le télétravail et la réduction des contacts professionnels figurent parmi les effets les plus souvent mentionnés

Au moment de l'enquête, 97% des diplômés des hautes écoles étaient salariés et 3% indépendants. Environ deux diplômés salariés sur trois déclarent avoir travaillé totalement ou partiellement chez eux depuis février 2020 et avoir réduit leurs contacts professionnels, avec leurs collègues notamment (voir G1). Les diplômés exerçant une activité indépendante voient dans la limitation des contacts professionnels (60%) la principale conséquence de la pandémie sur leur travail. Ils sont toutefois un peu moins nombreux qu'eux à avoir dû passer au télétravail (40%). Par ailleurs, 20% des diplômés salariés et 17% des indépendants constatent une flexibilisation de leurs périodes de travail.

Recommandations du Conseil fédéral au sujet du télétravail

Le Conseil fédéral décrète «l'état de situation extraordinaire» le 16 mars 2020 et recommande en outre le télétravail, recommandation qu'il lève le 22 juin 2020². La pandémie s'aggravant, il rend le télétravail obligatoire du 18 janvier au 23 juin 2021³. Une obligation de télétravail était donc en vigueur au moment de l'enquête.

Un diplômé sur six environ a vu son volume de travail augmenter

La pandémie de COVID-19 a parfois été synonyme d'accroissement du volume de travail: parmi les diplômés salariés, 18% ont fait des heures supplémentaires en raison de la crise sanitaire et 5% ont passé à un taux d'occupation plus élevé; 2% d'entre eux ont vu le revenu de leur activité rémunérée augmenter. Parmi les diplômés exerçant une activité indépendante, 16% constatent une augmentation du nombre de mandats ou de commandes et 8% de leur revenu.

Les indépendants ont plus fréquemment dû faire face à une diminution du volume de travail et du revenu que les diplômés salariés

La pandémie de COVID-19 a relativement peu touché les personnes diplômées des hautes écoles salariées en termes de réduction de taux de travail et de revenus comparé aux diplômés indépendants. En effet, 3% des personnes diplômées salariées ont déclaré avoir réduit leur taux d'occupation suite à la crise sanitaire et 4% avoir subi une diminution de revenu professionnel. Quant à la réduction des heures supplémentaires ou la prise d'un congé exceptionnel rémunéré ou non rémunéré, ces mesures n'ont concerné que 5% resp. 1% des personnes diplômées salariées. Parmi les diplômés travaillant en tant qu'indépendant, l'impact de la crise sanitaire a été plus important: 41% d'entre eux ont déclaré avoir dû faire face à une diminution du nombre de mandats ou de commandes et 37% à une diminution du revenu.

10% des salariés ont perçu du chômage partiel et 29% des indépendants ont perçu des APG COVID-19

Parmi les personnes diplômées des hautes écoles salariées, 10% ont déclaré avoir été au chômage partiel à un moment donné ou à un autre de la pandémie jusqu'au printemps 2021. Le fait que les diplômés indépendants ont été davantage touchés par la crise sanitaire en termes de diminution de mandats/commandes et de revenu se reflète également dans la proportion de diplômés indépendants ayant déclaré avoir perçu des APG COVID-19, qui est supérieure à celle des diplômés salariés ayant perçu du chômage partiel. En effet, près de 29% des indépendants ont reçu des APG

¹ Pour davantage d'informations, voir annexe.

² Voir le communiqué de presse du 19 juin 2020 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

³ Voir les communiqués de presse du 13 janvier et du 23 juin 2021 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

COVID-19 à un moment donné ou à un autre depuis le début de la pandémie jusqu'au printemps 2021 et environ 5% des diplômés indépendants ont vu leur demande d'APG COVID-19 refusée.⁴

Chômage partiel

Les entreprises qui subissent une réduction de leur activité peuvent toucher des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT). Par le biais de cette mesure, l'assurance-chômage (AC) couvre une grande partie du salaire des travailleurs et permet ainsi d'éviter des licenciements et des pertes de travail. Suite à la crise du COVID-19, la Confédération a renforcé cette mesure par une série d'assouplissements, de facilitations et d'extensions afin d'atténuer les conséquences économiques occasionnées par la pandémie.⁵

Allocations pour perte de gain (APG) COVID-19

Suite à la pandémie de COVID-19, le Conseil fédéral a décidé de donner un droit aux APG COVID-19 aux indépendants au sens de l'AVS, ainsi qu'aux personnes ayant une position assimilable à un employeur.⁶ Ces derniers ont ainsi pu faire une demande d'allocations en cas de fermeture de l'entreprise, d'interdiction de manifestation ou de baisse significative du chiffre d'affaires en raison des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

1,4% de l'ensemble des diplômés actifs occupés ont déclaré avoir perdu leur emploi suite à la crise sanitaire

Au final, 1,4% des diplômés salariés et 3% des diplômés indépendants ont déclaré avoir perdu leur emploi suite à la pandémie de COVID-19 depuis le début de la crise jusqu'au printemps 2021. Les aides étatiques, dont le recours au chômage partiel et aux APG COVID-19, ont sans doute joué un rôle important dans l'atténuation des conséquences négatives de la pandémie sur la situation professionnelle des diplômés.

Nous présentons ci-après une analyse plus détaillée de trois effets de la pandémie: le télétravail, les heures supplémentaires et le chômage partiel. Ce sont d'une part les données à disposition qui ont dicté ce choix: étant donné le nombre d'observations disponibles, nous ne pouvons en effet présenter des résultats approfondis sur l'impact de la pandémie que pour les diplômés salariés et non pour les diplômés indépendants. D'autre part, il s'agissait de mettre l'accent sur certains effets souvent

Type de conséquence de la pandémie de COVID-19 selon la forme d'emploi (plusieurs réponses possibles)

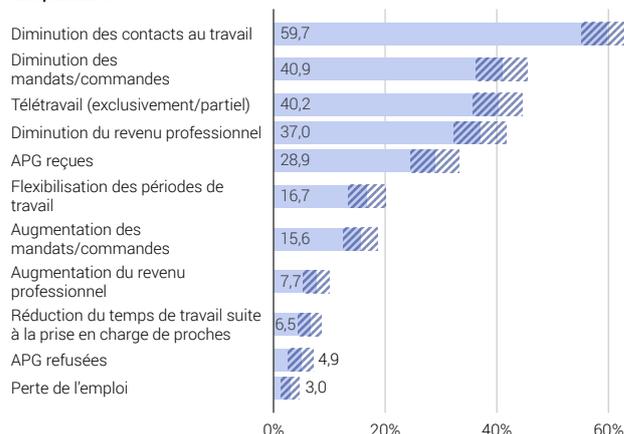
Personnes diplômées des hautes écoles professionnellement actives de la cohorte 2016

G1

Salariés



Indépendants



/// Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

⁴ Relevons que la définition du terme indépendant dans le cadre de l'enquête auprès des diplômés des hautes écoles ne correspond pas systématiquement à celle de l'AVS. Sont considérées comme indépendantes dans le cadre de l'enquête, les personnes qui se sont auto-déclarées indépendantes. Il est cependant possible qu'une personne qui se déclare indépendante dans le cadre de l'enquête soit considérée comme employée du point de vue de l'AVS. Ce point est à prendre en compte par rapport aux questions relatives aux allocations pour pertes de gain (APG) COVID-19.

⁵ Voir: www.seco.admin.ch → Travail → Pandémie de COVID-19 → Extension du chômage partiel et simplification des démarches

⁶ Voir: www.bsv.admin.ch → Assurances sociales → Allocations pour perte de gain APG → Informations de base & législation → Coronavirus: perte de gain → Informations pour les indépendants

mentionnés⁷. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons les secteurs d'activité économique⁸ dans lesquels le télétravail, les heures supplémentaires et le chômage partiel ont été le plus répandus et ceux dans lesquels ils ont été le moins fréquents, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes⁹ en lien avec la pandémie.

1.2 Télétravail

Gros écarts d'un secteur économique à l'autre dans le recours au télétravail

Tous les secteurs économiques ne peuvent pas recourir dans la même mesure au télétravail, puisque cela dépend de la possibilité de travailler à distance et de l'équipement technique de l'entreprise. Les diplômés des hautes écoles indiquant le plus fréquemment avoir travaillé depuis chez eux en raison de la pandémie sont actifs dans les secteurs «Activités financières et d'assurance» (91%), «Édition» (91%), «Agences de voyage etc.» (89%), «Autres activités en information et communication» (87%) ainsi qu'«Industrie extractive, production et distribution d'énergie et de matières premières» (86%) (voir G2). Ceux déclarant le moins souvent avoir pu exercer leur activité à distance travaillent dans les secteurs «Commerce de détail» (39%), «Activités vétérinaires» (25%), «Activités des médecins généralistes et spécialistes» (25%), «Hôpitaux» (18%), «Hébergements médicalisés et pour personnes âgées» (10%), «Cabinets dentaires» (4%) ou «Physiothérapie» (4%).

Plus l'entreprise est de grande taille, plus le télétravail est fréquent

On observe en outre que le recours au télétravail augmente avec la taille de l'entreprise. C'est parmi les diplômés des hautes écoles employés dans de grandes entreprises que l'on trouve la part la plus importante de personnes ayant travaillé depuis leur domicile (73%), un taux qui n'est que de 54% dans les entreprises de moins de 10 collaborateurs. Par ailleurs, les assistants et doctorants affichent les taux de télétravail les plus élevés, avec 91%. Tandis que près des deux tiers des diplômés employés ont travaillé depuis chez eux, qu'ils aient ou non des fonctions de direction, ce taux est de 50% chez les stagiaires. Il faut néanmoins préciser ici que cinq ans après avoir obtenu leur titre d'une haute école, seuls 1% des diplômés sont en stage et 8% en doctorat¹⁰.

⁷ D'autres aspects également souvent mentionnés qui présentent certains liens avec les trois effets indiqués plus haut ne sont pas traités ici afin d'éviter des redondances.

⁸ Pour la nomenclature des secteurs d'activité économique ainsi que la répartition des diplômés salariés en fonction de caractéristiques pertinentes pour l'analyse, on se référera à l'annexe.

⁹ Nous avons réalisé une analyse multivariée à l'aide d'une régression logistique, en retenant les caractéristiques suivantes : sexe, âge, nationalité, niveau de diplôme, distinction entre secteur privé et secteur public, secteur d'activité économique, situation dans la profession, taille de l'entreprise, taux d'occupation, type de contrat, région linguistique du lieu de travail, début de l'activité exercée au moment de l'enquête, revenu de l'activité, date à laquelle le questionnaire a été rempli. Cette publication se limite aux résultats particulièrement significatifs.

¹⁰ Voir le tableau TA1 en annexe.

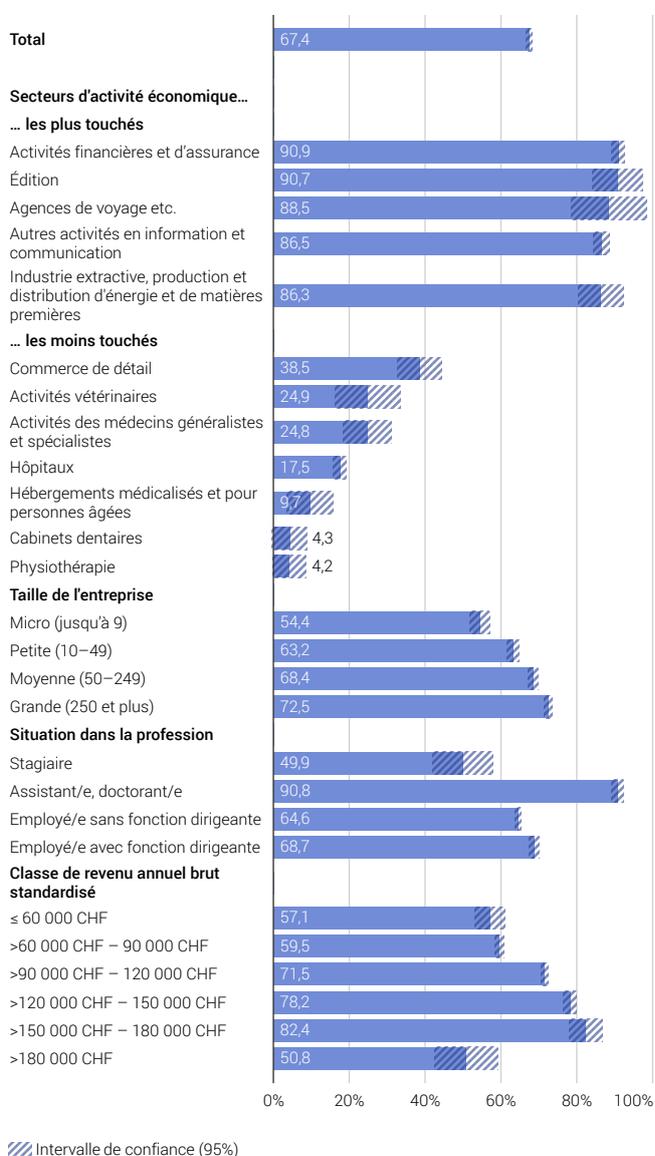
Recours au télétravail le moins fréquent parmi les classes de revenu les plus faibles et les plus élevées

Une étude empirique sur la manière dont la pandémie a creusé les inégalités en Suisse a montré que c'est chez les ménages affichant les revenus les plus faibles que le télétravail est le moins présent.¹¹ Cet écart se retrouve aussi chez les diplômés des hautes écoles, puisque les diplômés dont le revenu professionnel annuel brut standardisé va de 90 000 à 180 000 francs ont été les plus nombreux à faire du télétravail (de 72% à 82%). Cette proportion est plus faible dans les classes de revenus ne dépassant pas 90 000 francs et dans celles au-delà de 180 000 francs.

Part des diplômés touchés par le télétravail selon différentes caractéristiques

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016

G2



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

¹¹ Voir KOF 2021.

1.3 Heures supplémentaires

Heures supplémentaires plus fréquentes chez les diplômés travaillant dans le secteur des soins et dans les hôpitaux

Lors de la pandémie, le grand nombre de cas de COVID-19 a fait bondir le taux d'occupation des services de soins intensifs. Les personnes âgées déjà atteintes dans leur santé ont été particulièrement à risque de contracter le COVID-19 et d'en tomber gravement malades. Un système médico-social déjà saturé a dû faire face à de nombreuses absences au sein de son personnel, les collaborateurs s'étant infectés ou devant s'isoler ou rester en quarantaine. Cette situation parfois tendue se reflète aussi dans les résultats de l'enquête auprès des diplômés des hautes écoles. C'est sans surprise dans les secteurs «Soins infirmiers, soins à domicile» (60%), «Hébergements médicalisés et pour personnes âgées» (54%) et «Hôpitaux» (38%) que l'on trouve les plus fortes proportions de diplômés ayant dû faire des heures supplémentaires en raison de la pandémie. Le secteur «Commerce de détail» affiche une proportion légèrement au-dessus de la moyenne (22%), tandis que les diplômés des secteurs «Activités vétérinaires» (9%), «Publicité et études de marché» (7%), «Agences de voyages» (3%) et «Cabinets dentaires» (0%) en ont nettement moins fait (voir G3).

Les diplômés exerçant des fonctions dirigeantes ont été les plus touchés par les heures supplémentaires

La part de diplômés ayant fait des heures supplémentaires augmente avec la taille de leur entreprise: c'est dans les grandes entreprises qu'elle est la plus élevée, avec 23%, contre seulement 12% dans les entreprises de moins de 10 collaborateurs. Par ailleurs, les employés exerçant des fonctions dirigeantes sont les plus touchés par les heures supplémentaires, avec 24%, un taux significativement plus élevé que dans les autres groupes professionnels (stagiaires: 10%, assistants et doctorants: 15%, employés sans fonction dirigeante: 17%). On observe en outre que les diplômés actifs à temps complet ont déclaré plus fréquemment avoir fait des heures supplémentaires (20%) que les diplômés actifs à temps partiel.

1.4 Chômage partiel

Forte variation du chômage partiel selon les secteurs d'activité économique

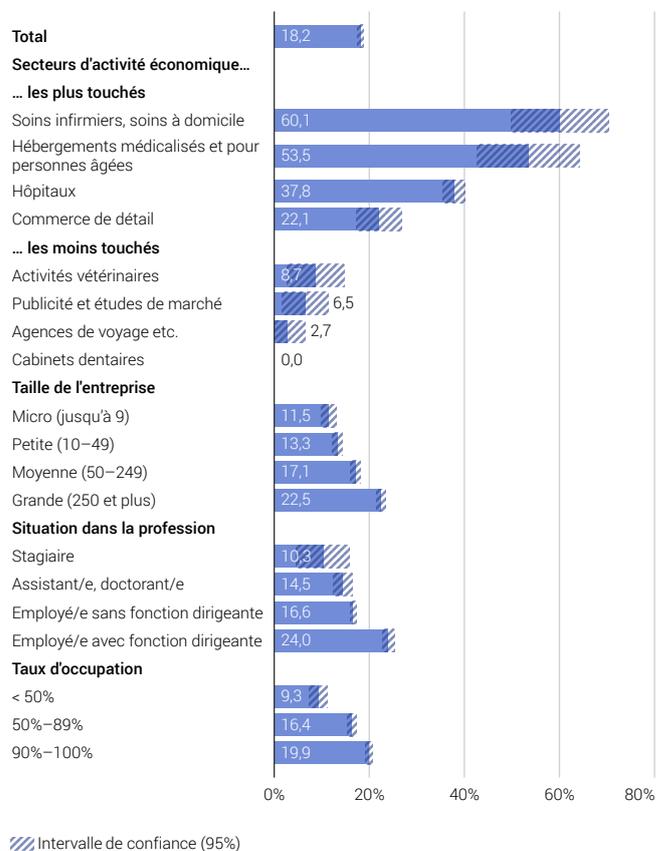
Les diplômés des hautes écoles salariés ont globalement été moins touchés par le chômage partiel (10% voir G1) que l'ensemble de la population suisse active occupée. A titre indicatif, en avril 2020, le nombre de personnes actives en Suisse au chômage partiel dépassait le seuil de 1,3 millions (26%) pour ensuite redescendre à 250 000 personnes (5%) en octobre 2020 et passer à 370 000 personnes (7%) en avril 2021.¹² Une analyse selon les secteurs d'activité économique montre toutefois de fortes

¹² Voir BFS (2021), *Indicateurs du marché du travail*, Neuchâtel, p. 10. Les chiffres concernant le nombre de personnes actives occupées au chômage partiel proviennent du SECO, alors que ceux relatifs au nombre total de personnes actives occupées se basent sur la statistique sur la population active occupée (SPA0).

Part des diplômés ayant réalisé des heures supplémentaires selon différentes caractéristiques

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016

G3



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

variations du chômage partiel parmi les diplômés des hautes écoles. Ceux travaillant en tant que salariés dans les secteurs «Activités créatives», «Cabinets dentaires» et «Physiothérapie» ont été les plus touchés par le chômage partiel (voir G4). Entre environ deux tiers et trois quarts des diplômés actifs occupés dans ces secteurs ont déclaré avoir touché du chômage partiel à un moment ou à un autre depuis le début de la pandémie. Les personnes travaillant dans les secteurs «Activités des agences de voyages», «Publicité et études de marché», «Entreposage», «Édition», «Hébergement et restauration», «Production audiovisuelle» et «Activités liées à l'emploi» ont également été passablement concernées par le chômage partiel, soit entre 40% et 51% d'entre elles. Relevons, cependant, que les diplômés travaillant dans l'ensemble des secteurs d'activité économique mentionnés ne représentent que 3% des diplômés salariés.¹³ En revanche, les personnes exerçant un emploi dans les secteurs «Activités financières et d'assurance», «Agriculture, sylviculture et pêche», «Administration publique» et «Enseignement préprimaire, primaire, secondaire et tertiaire» ont été relativement peu

¹³ Voir tableau TA1 en annexe.

touchées par le chômage partiel (entre 1% et 3% d'entre elles). Ces dernières forment plus de 40% de l'ensemble des diplômés salariés.¹⁴

Les diplômés salariés travaillant dans des microentreprises davantage touchés par le chômage partiel

La proportion des diplômés ayant touché du chômage partiel varie également selon la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent et la classe de revenu annuel brut standardisé (voir G4). Les personnes diplômées occupant un emploi dans une entreprise de moins de 10 employés ont le plus fréquemment déclaré avoir été au chômage partiel, soit près de 23%. Le taux se situe en revanche à 8% pour les diplômés actifs dans des entreprises de 50 personnes et plus. Par rapport au revenu annuel brut standardisé, ce sont les personnes diplômées touchant les plus bas revenus (moins de 60 000 francs par année) et les plus élevés (plus de 180 000) qui ont été les plus touchées par le chômage partiel (respectivement 24% et 17%).¹⁵

2. Chômage et pandémie de COVID-19

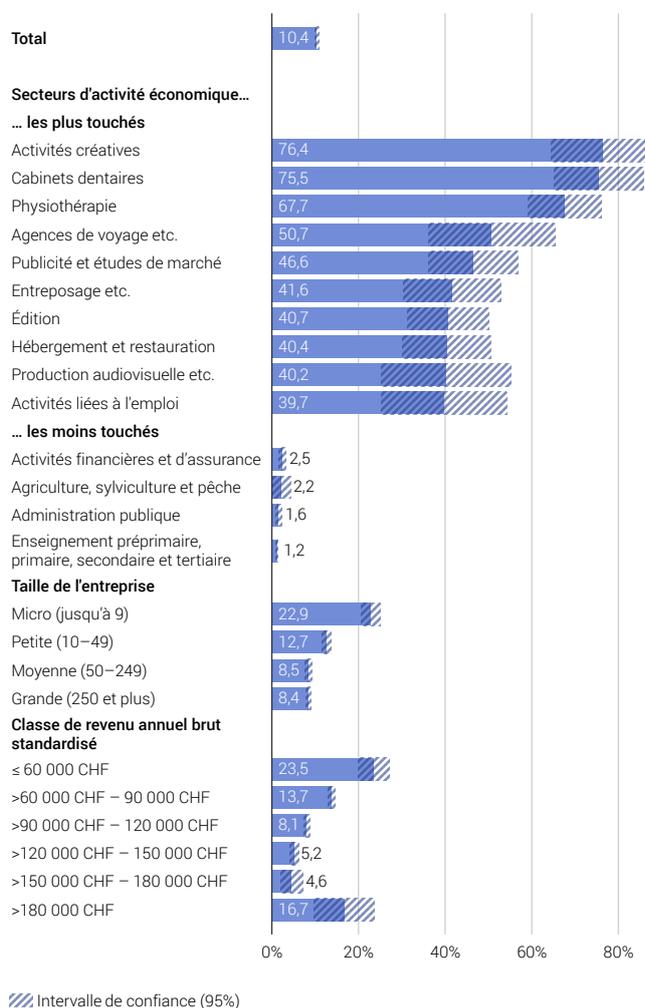
Pas de variation notable du taux de chômage au sens du BIT par rapport aux années précédentes

Ce chapitre traite du taux de chômage au sens du BIT chez les diplômés des hautes écoles au moment de l'enquête en 2021. Par taux de chômage, nous entendons la part que représentent les chômeurs sur l'ensemble des personnes actives (actifs occupés et actifs non occupés)¹⁶. Au moment de l'enquête 2021, 1,7% des diplômés des hautes écoles ayant obtenu leur titre en 2016 étaient au chômage. On ne constate donc pas d'augmentation du taux de chômage au sens du BIT par rapport aux cohortes précédentes (voir G5). De plus, quelle que soit la période d'observation, le taux de chômage des diplômés des hautes écoles cinq ans après la fin de leurs études est toujours nettement plus bas que celui de l'ensemble de la population active en Suisse. Ce dernier se situait entre 4,4% et 5,1% durant la période d'observation.

Part des diplômés ayant touché du chômage partiel selon différentes caractéristiques

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016

G4



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

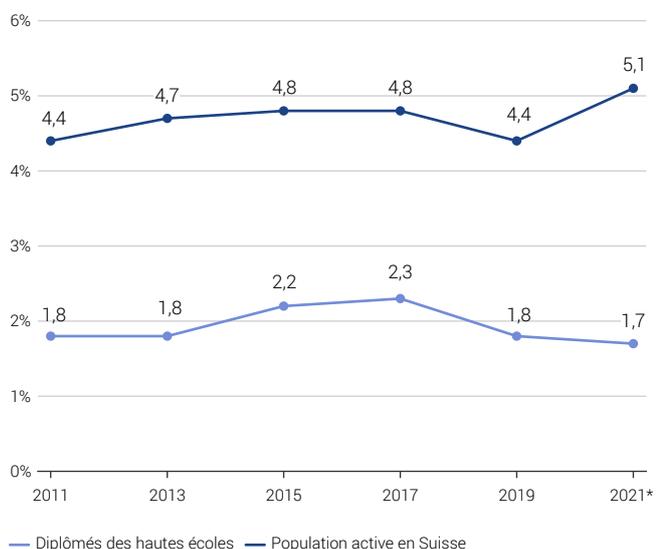
¹⁴ Voir tableau TA1 en annexe.

¹⁵ Les personnes diplômées gagnant moins de 60 000 francs par année touchant du chômage partiel sont davantage représentées dans les secteurs «Commerce de détail» et «Hébergement et restauration» que l'ensemble des diplômés qui ont touché du chômage partiel. En raison du faible nombre d'observations, il n'est pas possible d'analyser plus en détail le profil des diplômés gagnant plus de CHF 180 000 francs par année et touchant du chômage partiel.

¹⁶ Au sujet des modifications apportées au questionnaire pour ce qui est du statut sur le marché du travail, voir l'annexe (Définitions – Indications méthodologiques).

Comparaison du taux de chômage au sens du BIT entre les diplômés des hautes écoles cinq ans après l'obtention du diplôme et la population active en Suisse, de 2011 à 2021

G5



* Révision du statut sur le marché du travail depuis l'enquête effectuée en 2021 (voir annexe)

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA), Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

Pas de diminution du taux d'activité

Un autre indicateur intéressant dans le domaine est le taux d'activité, qui reflète l'offre de travail et la part des diplômés actifs (diplômés occupés et diplômés au chômage) sur l'ensemble des diplômés. En 2021, ce taux était de 97,2% pour les diplômés 2016. Après avoir légèrement reculé de 2011 à 2015, il enregistre à nouveau une tendance à la hausse depuis 2017 (voir G6).

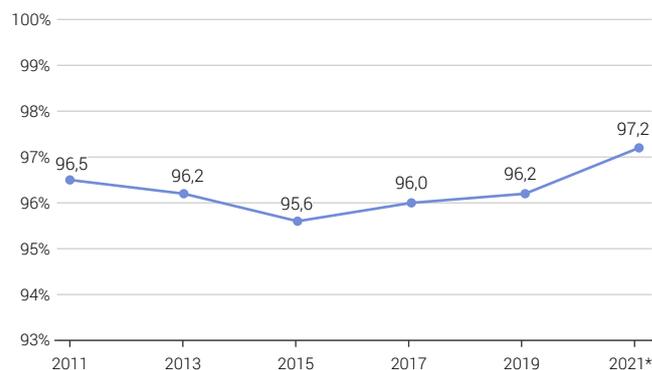
Pour les diplômés des hautes écoles se trouvant déjà depuis 5 ans sur le marché du travail, rien n'indique que la pandémie de COVID-19 ait fait augmenter le chômage ou fait reculer le taux d'activité (en poussant par exemple les diplômés à entamer des cursus de perfectionnement professionnel, de nouvelles études).

Près de deux diplômés au chômage sur cinq l'expliquent par la pandémie

Dans le cadre de l'enquête 2021, on a demandé aux diplômés actifs non occupés s'ils considéraient que la pandémie était responsable de leur situation de chômage et, si oui, pour quelle raison. Pour 43% d'entre eux, la pandémie explique leur situation de chômage; 33% ne voient pas de lien entre ces deux éléments et 24% estiment ne pas pouvoir juger.

Taux d'activité des diplômés des hautes écoles cinq ans après l'obtention du diplôme, de 2011 à 2021

G6



* Révision du statut sur le marché du travail depuis l'enquête effectuée en 2021, voir annexe.

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA) © OFS 2022

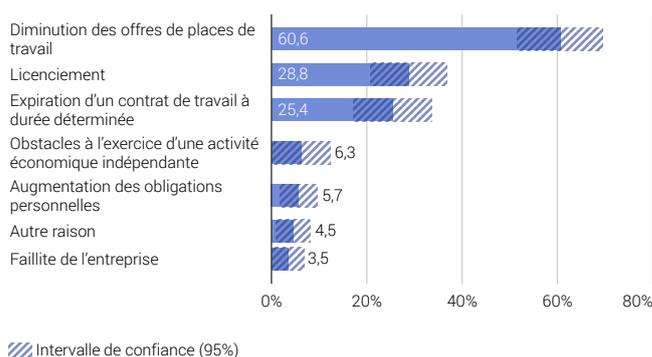
La diminution des postes vacants comme explication la plus souvent avancée

Parmi les diplômés qui voient dans la pandémie la cause de leur chômage, 61% indiquent que l'offre d'emplois a diminué dans leur domaine; 29% ont été licenciés en raison de la pandémie et 25% se sont retrouvés en fin de contrat à durée déterminée; 6% ont été empêchés d'exercer leur activité indépendante par les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 et 6% ont quitté leur poste parce qu'ils ont dû faire face à une augmentation de leurs obligations personnelles. De plus, 4% se sont retrouvés au chômage à la suite de la faillite de leur employeur¹⁷.

Raisons liées à la pandémie de COVID-19 expliquant la situation de chômage, en 2021

Personnes diplômées des hautes écoles au chômage de la cohorte 2016

G7



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA) © OFS 2022

¹⁷ Il n'est pas possible de procéder à des analyses approfondies, en fonction du sexe par exemple, en raison du faible nombre de cas.

Bibliographie

Centre de recherches conjoncturelles, EPF Zurich (KOF) 2021, *Corona und Ungleichheit in der Schweiz*, KOF Studien, Nr. 161

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2022), *APG en cas de mesures destinées à lutter contre le coronavirus*: www.bsv.admin.ch → Assurances sociales → Allocations pour perte de gain APG → Informations de base & législation → Coronavirus: perte de gain → Informations pour les indépendants

Office fédéral de la statistique OFS (2021), *Indicateurs du marché du travail 2021*, Neuchâtel

Office fédéral de la sante publique OFSP (2020), *Coronavirus: retour à la quasi-normalité et simplification des règles de protection de la population*, Communiqué de presse du 19.06.2020

Office fédéral de la sante publique OFSP (2021), *Coronavirus: le Conseil fédéral prolonge et renforce les mesures*, Communiqué de presse du 13.01.2021

Office fédéral de la sante publique OFSP (2021), *Coronavirus: le Conseil fédéral décide d'un nouvel assouplissement d'envergure et facilite l'entrée en Suisse*, Communiqué de presse du 23.06.2021

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (2022), *Extension du chômage partiel et simplification des démarches*, www.seco.admin.ch → Travail → Pandémie de COVID-19 → Extension du chômage partiel et simplification des démarches

Annexe

Population étudiée

La présente publication se fonde principalement sur les données de la deuxième enquête auprès de la cohorte des diplômés de 2016, réalisée en 2021. L'univers statistique de l'EHA comprend toutes les personnes qui, selon le Système d'information universitaire suisse (SIUS), ont obtenu une année paire un titre de bachelor, de master ou de doctorat auprès d'une haute école suisse (hautes écoles universitaires – écoles polytechniques fédérales y. c. –, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). Les personnes diplômées au niveau Bachelor, qui ont déclaré lors de la première enquête (1 an après l'obtention de leur diplôme) avoir par la suite commencé des études de master, ont été exclues de la deuxième enquête. La phase pilote de l'enquête s'est déroulée du 18 janvier au 17 février 2021, et l'enquête principale du 12 avril au 28 juin 2021. Le taux de réponse, calculé par rapport aux 18 126 personnes contactées lors de la deuxième enquête, est de 77%. L'analyse ayant pour objectif de cerner la situation générée en Suisse par la pandémie de COVID-19, il n'est pas tenu compte des diplômés résidant ou travaillant à l'étranger.

Définitions

Questions spécifiques à la situation générée par la pandémie

De nouvelles questions ont été intégrées dans la deuxième enquête 2021 afin de connaître l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les diplômés des hautes écoles. Ces questions s'inspirent des questionnaires d'EUROSTAT¹⁸ et des recherches sur la situation sur le marché de l'emploi. Nous les avons formulées au printemps et en été 2020. À ce moment-là, on ignorait comment allait évoluer la pandémie et on ne pouvait prévoir les mesures que devaient prendre par la suite les pouvoirs publics pour maîtriser la situation. Il n'était donc pas possible de concevoir le questionnaire de manière à permettre aux personnes interrogées de nuancer leurs réponses en fonction des principales phases de la pandémie. Quant à l'interprétation des résultats, elle comprend certaines incertitudes étant donné que les réponses présentent un caractère subjectif et que les diplômés ont dû répondre à des questions sur les effets de la pandémie qui se référaient à une période plus ou moins longue. Les documents relatifs à la collecte des données ainsi que les questions spécifiques à la pandémie (C2a, C2b et C29b) sont disponibles en ligne, à l'adresse: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (EHA)

Remarque générale concernant les caractéristiques de l'emploi

Les caractéristiques de l'emploi prises en compte dans l'analyse (situation dans la profession, taille de l'entreprise, type de contrat, taux d'occupation et secteur d'activité économique) sont celles de l'activité principale des diplômés.

¹⁸ https://ec.europa.eu/eurostat/documents/10186/10693286/EU-SILC_guidance.pdf

Personnes actives occupées selon le BIT

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrue ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Chômeurs au sens du BIT

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.

Taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du BIT se calcule de la manière suivante: chômeurs au sens du BIT / personnes actives × 100

Le taux de chômage renseigne sur le nombre de personnes qui n'ont pas pu s'intégrer dans le marché du travail.

Taux d'actifs occupés selon le BIT

Le taux d'actifs occupés correspond au nombre de personnes actives divisé par le nombre de personnes nouvellement diplômées. Le résultat est multiplié par 100. Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Secteurs d'activité économique

La classification des entreprises dans lesquelles travaillent les diplômés des hautes écoles suit la nomenclature générale des activités économiques (NOGA). Certains secteurs ont dû être agrégés en raison d'un faible nombre de cas. De plus, afin de décrire plus précisément l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la population des diplômés des hautes écoles, des sous-niveaux ont été formés en fonction des résultats empiriques, lorsque le nombre de cas le permettait.

Le tableau suivant présente la classification exacte des secteurs d'activité économique:

Dénominations Noga1/Noga2	Abréviations Noga2	Noga1	Noga2/Noga5
Agriculture, sylviculture et pêche		A	
Industrie extractive, production et distribution d'énergie et de matières premières		B, D, E	
Industrie manufacturière		C	
Construction		F	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles; commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Commerce de gros etc.	145, 146
	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	Commerce de détail	147, -9
Transports et entreposages	Entreposage et services auxiliaires des transports	Entreposage etc.	152
	Transports terrestres et transport par conduites; transports par eau; transports aériens; activités de poste et de courrier	Transport	149, 150, 151, 153, -9
Hébergement et restauration		I	
Information et communication	Édition	J	158
	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	Production audiovisuelle etc.	159
	Programmation et diffusion; télécommunications; programmation, conseil et autres activités informatiques; services d'information	Autres activités en information et communication	160, 161, 162, 163, -9

Dénominations Noga1/Noga2		Abréviations Noga2	Noga1	Noga2/Noga5
Activités financières et d'assurance			K	
Activités immobilières			L	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché		M	173
	Activités vétérinaires			175
	Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion; activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques; recherche-développement scientifique; autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques		169, 170, 171, 172, 174, -9,-2
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi		N	178
	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	Agences de voyage etc.		179
	Activités de location et location-bail; enquêtes et sécurité; services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager; activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	Autres activités de services administratifs et de soutien		177, 180, 181, 182, -9
Administration publique			O	
Enseignement	Enseignement préprimaire, primaire, secondaire; supérieur et post-secondaire non supérieur	Enseignement préprimaire, primaire, secondaire et tertiaire	P	1851000, 1852001, 1852002, 1852003, 1853101, 1853102, 1853103, 1853200, 1854201, 1854202, 1854203
	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs; enseignement culturel; enseignement de la conduite; enseignements divers; activités de soutien à l'enseignement	Autres activités d'enseignement		1855100, 1855200, 1855901, 1855902, 1855903, 1855904, 1856000, 1990099, -9
Santé humaine et action sociale	Hôpitaux pour soins généraux, hôpitaux spécialisés	Hôpitaux	Q	1861001, 1861002
	Activités des médecins généralistes, activités des médecins spécialistes	Activités des médecins généralistes et spécialistes		1862100, 1862200
	Pratique dentaire	Cabinets dentaires		1862300
	Physiothérapie			1869002
	Activités des infirmières, soins à domicile	Soins infirmiers, soins à domicile		1869003
	Psychothérapie et psychologie; activités des sages-femmes; autres activités paramédicales; laboratoires médicaux; autres activités pour la santé humaine n.c.a.	Autres activités pour la santé humaine		1869001, 1869004, 1869005, 1869006, 1869007
	Hébergements médicalisés et hébergements pour personnes âgées	Hébergements médicalisés et pour personnes âgées		1871000, 1873001
	Institutions pour toxicomanes; établissements pour les traitements psychosociaux; institutions pour personnes handicapées; action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées; crèches et garderies d'enfants; œuvres de bienfaisance, organisations caritatives; autre action sociale n.c.a.	Autres activités liées à l'action sociale et à l'hébergement		1872001, 1872002, 1873002, 1879001, 1879002, 1879003, 1881000, 1889100, 1889901, 1889902, -9
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités créatives, artistiques et de spectacle	Activités créatives etc.	R	190
	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; organisation de jeux de hasard et d'argent; activités sportives, récréatives et de loisirs	Autres activités culturelles, de jeux, sportives etc.		191, 192, 193, -9
Autres activités de services, activités des ménages et activités extraterritoriales			S, T, U	

Indications méthodologiques

Modification des questions concernant le statut sur le marché du travail

Enquête sur les diplômés des hautes écoles (EHA)

En 2021, on a procédé à une révision des questions servant à déterminer le statut sur le marché du travail, afin de permettre une comparaison directe avec les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). À partir de la deuxième enquête 2021 (5 ans après l'obtention du titre, en 2016), nous avons ajouté de nouvelles questions, tout en nous référant toujours aux définitions du BIT, afin de pouvoir différencier les actifs occupés des actifs non occupés. En raison de ces modifications, les séries chronologiques établies à partir de 2021 ne sont plus directement comparables avec les séries antérieures. Pour un rapport détaillé des révisions faites, on consultera la page Internet suivante: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 15 – Éducation et science → Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (EHA).

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

En 2021, l'ESPA a subi plusieurs modifications. Depuis, l'enquête n'est plus réalisée exclusivement par téléphone, mais aussi en modalité mixte, c'est-à-dire en ligne et par téléphone, la préférence étant toutefois accordée à l'enquête en ligne. Le questionnaire a de plus fait l'objet de légères modifications dans le but de l'harmoniser aux nouvelles dispositions d'Eurostat, en vigueur depuis janvier 2021.

Répartition des diplômés des hautes écoles selon différentes caractéristiques

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016

TA1

	%	+/-
Secteurs d'activité économique		
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	0,1
Industrie extractive, production et distribution d'énergie et de matières premières	0,7	0,1
Industrie manufacturière	6,7	0,4
Construction	0,7	0,1
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	4,0	0,3
Commerce de gros etc.	2,5	0,2
Commerce de détail	1,5	0,2
Transports et entreposages	1,8	0,2
Entreposage etc.	0,4	0,1
Transport	1,4	0,2
Hébergement et restauration	0,6	0,1
Information et communication	6,2	0,4
Édition	0,5	0,1
Production audiovisuelle etc.	0,3	0,1
Autres activités en information et communication	5,4	0,3
Activités financières et d'assurance	7,2	0,4
Activités immobilières	0,5	0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	16,2	0,5
Publicité et études de marché	0,5	0,1
Activités vétérinaires	0,5	0,1
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,2	0,5
Activités de services administratifs et de soutien	1,1	0,2
Activités liées à l'emploi	0,3	0,1
Agences de voyage etc.	0,3	0,1
Autres activités de services administratifs et de soutien	0,6	0,1
Administration publique	7,9	0,4
Enseignement	26,2	0,6
Enseignement préprimaire, primaire, secondaire et tertiaire	24,7	0,6
Autres activités d'enseignement	1,5	0,2
Santé humaine et action sociale	15,2	0,5
Hôpitaux	8,2	0,4
Activités des médecins généralistes et spécialistes	0,8	0,1
Cabinets dentaires	0,4	0,1
Physiothérapie	0,4	0,1
Soins infirmiers, soins à domicile	0,4	0,1
Autres activités pour la santé humaine	1,0	0,1
Hébergements médicalisés et pour personnes âgées	0,4	0,1
Autres activités liées à l'action sociale et à l'hébergement	3,7	0,3

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

Répartition des diplômés des hautes écoles selon différentes caractéristiques

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016 suite / fin

TA1

	%	+/-
Arts, spectacles et activités récréatives	1,6	0,2
Activités créatives etc.	0,3	0,1
Autres activités culturelles, de jeux, sportives etc.	1,3	0,2
Autres activités de services, activités des ménages et activités extraterritoriales	2,7	0,2
Situation dans la profession		
Stagiaire	0,9	0,1
Assistant/e, doctorant/e	7,6	0,4
Employé/e sans fonction dirigeante	67,0	0,7
Employé/e avec fonction dirigeante	24,6	0,6
Taille de l'entreprise		
micro (jusqu'à 9)	8,6	0,4
petite (10 – 49)	20,8	0,6
moyenne (50 – 249)	25,0	0,6
grande (250 et plus)	45,6	0,7
Taux d'occupation		
<50%	5,4	0,3
50% – 89%	33,6	0,7
90% – 100%	60,9	0,7
Classe de revenu annuel brut standardisé		
<= 60 000 CHF	3,7	0,3
> 60 000 CHF – 90 000 CHF	35,8	0,7
> 90 000 CHF – 120 000 CHF	46,6	0,7
> 120 000 CHF – 150 000 CHF	11,3	0,5
> 150 000 CHF – 180 000 CHF	1,7	0,2
> 180 000 CHF	0,9	0,1

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

Impact de la pandémie de COVID-19 sur le travail à domicile, les heures supplémentaires et le chômage partiel par secteur d'activité économique

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016

TA2

		Télétravail (exclusivement/partiel)		Accumulation d'heures supplémentaires		Chômage partiel	
		%	+/-	%	+/-	%	+/-
Agriculture, sylviculture et pêche		46,5	8,3	13,3	5,9	2,2	2,3
Industrie extractive, production et distribution d'énergie et de matières premières		86,3	6,0	21,0	7,1	3,3	2,8
Industrie manufacturière		79,5	2,2	17,7	2,1	25,5	2,4
Construction		61,7	8,9	10,1	5,3	11,2	5,5
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	Total	66,0	3,4	18,8	2,8	21,9	3,1
	Commerce de gros etc.	82,5	3,5	16,9	3,5	20,5	3,8
	Commerce de détail	38,5	5,8	22,1	4,7	24,2	5,1
Transports et entreposages	Total	79,0	4,3	18,7	4,4	23,9	4,7
	Entreposage etc.	70,3	10,3	20,4	9,3	41,6	11,2
	Transport	81,4	4,7	18,3	5,0	19,1	5,0
Hébergement et restauration		58,5	10,4	14,0	6,4	40,4	10,2
Information et communication	Total	85,6	2,1	16,6	2,2	16,5	2,2
	Édition	90,7	6,6	13,6	6,0	40,7	9,3
	Production audiovisuelle etc.	57,4	15,2	10,4	7,3	40,2	14,9
	Autres activités en information et communication	86,5	2,2	17,3	2,4	12,8	2,1
Activités financières et d'assurance		90,9	1,7	20,1	2,2	2,5	0,8
Activités immobilières		68,3	10,1	13,0	7,4	7,6	5,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Total	77,8	1,5	15,6	1,3	12,8	1,2
	Publicité et études de marché	84,3	7,1	6,5	4,9	46,6	10,3
	Activités vétérinaires	24,9	8,6	8,7	6,0	18,6	7,2
	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	79,3	1,5	16,1	1,4	11,5	1,2
Activités de services administratifs et de soutien	Total	66,7	6,5	10,4	4,4	34,6	6,6
	Activités liées à l'emploi	63,0	14,4	11,5	10,4	39,7	14,5
	Agences de voyage etc.	88,5	10,0	2,7	3,8	50,7	14,6
	Autres activités de services administratifs et de soutien	59,3	9,1	13,0	6,5	25,6	8,3
Administration publique		77,7	2,2	17,5	1,9	1,6	0,6
Enseignement	Total	66,2	1,3	13,7	1,0	2,3	0,5
	Enseignement préprimaire, primaire, secondaire et tertiaire	66,6	1,3	13,8	1,0	1,2	0,3
	Autres activités d'enseignement	60,8	7,3	11,0	4,7	20,8	6,3

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

Impact de la pandémie de COVID-19 sur le travail à domicile, les heures supplémentaires et le chômage partiel par secteur d'activité économique

Personnes diplômées des hautes écoles salariées de la cohorte 2016 suite / fin

TA2

		Télétravail (exclusivement/partiel)		Accumulation d'heures supplémentaires		Chômage partiel	
		%	+/-	%	+/-	%	+/-
Santé humaine et action sociale	Total	27,7	1,5	30,9	1,6	11,4	1,1
	Hôpitaux	17,5	1,8	37,8	2,3	5,8	1,1
	Activités des médecins généralistes et spécialistes	24,8	6,3	16,6	5,7	13,3	5,0
	Cabinets dentaires	4,3	4,6	0,0	0,0	75,5	10,4
	Physiothérapie	4,2	4,4	12,9	6,1	67,7	8,5
	Soins infirmiers, soins à domicile	42,2	10,4	60,1	10,3	2,3	3,5
	Autres activités pour la santé humaine	41,5	6,1	18,5	5,1	16,9	4,5
	Hébergements médicalisés et pour personnes âgées	9,7	6,1	53,5	10,8	6,1	5,2
	Autres activités liées à l'action sociale et à l'hébergement	53,1	3,5	21,5	3,0	10,2	2,2
Arts, spectacles et activités récréatives	Total	66,9	6,0	10,6	3,6	33,8	6,0
	Activités créatives etc.	51,3	15,5	10,2	9,5	76,4	11,8
	Autres activités culturelles, de jeux, sportives etc.	71,1	6,1	10,6	3,8	22,5	5,5
Autres activités de services, activités des ménages et activités extraterritoriales		75,5	3,9	18,4	3,4	10,5	2,8

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA)

© OFS 2022

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Véronique Meffre, OFS, tél. 058 484 94 44
Petra Koller, OFS, tél. 058 463 64 26

Rédaction: Véronique Meffre, OFS; Petra Koller, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Éducation et science

Langue du texte original: allemand, français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2123-2202

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Le système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques →

Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030